

OFFRE EARLY BOOKING⁽¹⁾ :
LE MEILLEUR CHOIX D'APPARTEMENTS
AU MEILLEUR PRIX À CLERMONT-FERRAND !



CODE PROMO
EB2021

UNIQUEMENT DU 1^{er} MAI AU 25 JUIN 2021 :
plus tôt vous réservez votre appartement,
plus vous économisez sur votre loyer !

-30%
sur votre loyer⁽²⁾
jusqu'au 30/09/21



Annulation du contrat sans aucun frais en cas d'échec à l'examen⁽³⁾.

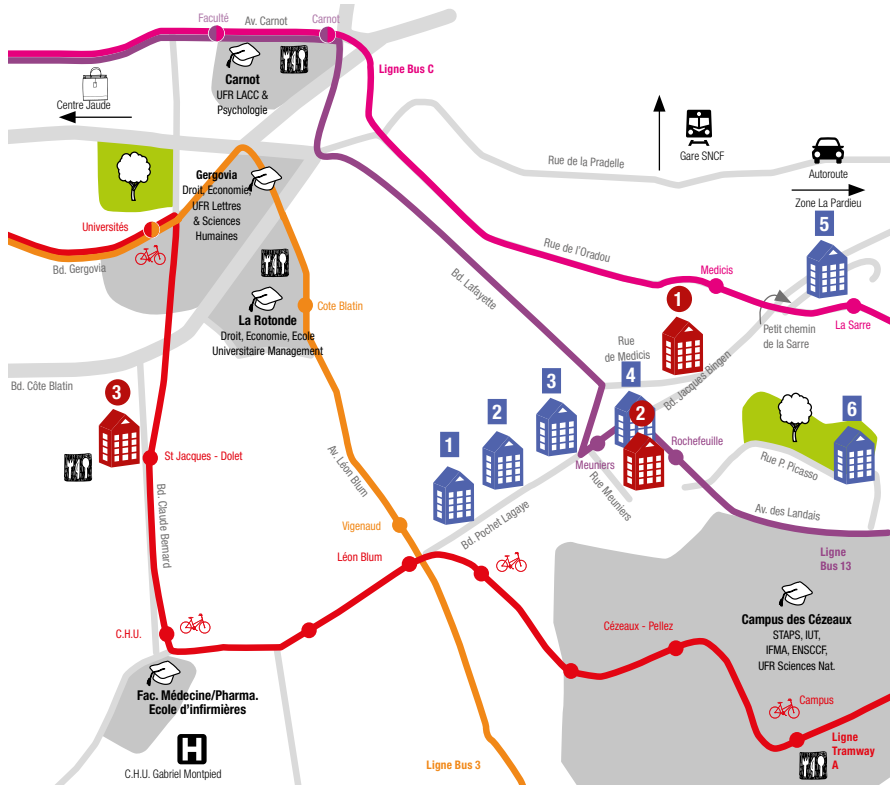
9 résidences étudiantes à **Clermont-Ferrand**

9 résidences étudiantes à Clermont-Ferrand

Nos logements sont **meublés et équipés**, conçus pour faciliter votre intégration aux études supérieures et vous permettre d'étudier en toute tranquillité.

Afin de vous garantir **sécurité, confort et bien être, de nombreux services** sont à votre disposition dans chacune de nos résidences.

Nos équipes restent à votre écoute pour vous accompagner, vous conseiller et faciliter votre installation à Clermont-Ferrand.



Stud'City - 04 73 28 43 08

- 1 - Jean Cocteau - Appartement témoin : 9, bd Pochet Lagaye
- 2 - Saint Exupéry
- 3 - Sacha Guitry
- 4 - Jules Verne
- 5 - Jacques Prevert
- 6 - Boris Vian

les estudines - 09 69 39 08 98 (N° Cristal - Non surtaxé)

- 1 - George Sand 1 & 2 - 11, rue de Médicis
- 2 - Clermont les Cézeaux - 44, rue Meuniers
- 3 - Sarah Bernhardt - 4, bd Claude Bernard



Campus



Station C. Vélo



Restaurant U.

(1) Offre réservation anticipée. (2) Offre spéciale non cumulable avec d'autres offres ou promotion, non cessible, non reportable et sous réserve de disponibilité pour tout nouveau contrat signé entre le 01/05/21 et le 25/06/2021 ayant une date d'effet au plus tard au 25/06/21. Valable uniquement sur les résidences de Clermont-Ferrand. La remise sur le loyer est valable à partir de la date de prise d'effet du bail et jusqu'au 30/09/21, la dernière redevance pratiquée et payée sera celle du tarif initial contracté sans remise. Offre réservée à tout nouveau locataire non titulaire d'un contrat de location avec le groupe Résidence Études au cours des six derniers mois. Offre non cumulable avec toute autre offre ou promotion. (3) Annulation du contrat sans frais en cas d'échec à l'examen, sur présentation d'un justificatif. Détails disponibles auprès des résidences.